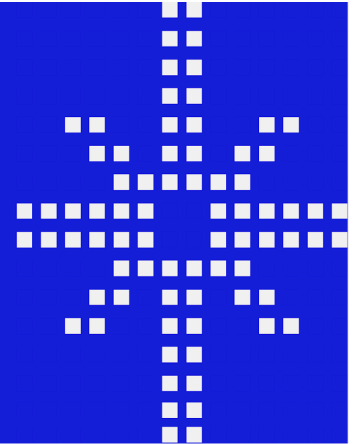


European Legal
Sovereignty Day
24.06.2026 Brussels



European Legal Sovereignty Day

24 Juin 2026

Maison de l'avocat, 17 place Jean Jacobs, Bruxelles, Belgique

Le **European Legal Sovereignty Day** est une conférence européenne d'une journée consacrée à une question centrale : comment garantir que le droit européen reste souverain, effectif et légitime à l'ère de l'intelligence artificielle.

Coorganisé par le Conseil national des barreaux, avec l'appui de la DBF, du Barreau de Bruxelles francophone et du Legal Data Space, l'événement réunira environ 80 participants en présentiel et à distance : professions juridiques, institutions européennes, chercheurs, magistrats, et acteurs de la régulation.

La journée est structurée en quatre grands blocs successifs, correspondant à une montée en puissance :

1. pourquoi préserver le droit continental ;
2. comment le rendre visible et exploitable dans un environnement numérique ;
3. selon quelles limites humaines, juridiques et déontologiques ;
4. quelle infrastructure européenne construire pour passer à l'échelle.

Horaires de la journée

09h30 – 09h50 | Introduction

- **Marie Dupont**, *Bâtonnière du Barreau de Bruxelles*
- **Lucilla Sioli**, *Directrice du bureau de l'IA de la Commission européenne (à confirmer)*

10h00 – 11h00 | Bloc 1 : Pourquoi le droit continental doit être préservé à l'ère de l'IA

11h00 – 11h15 | Pause-café

11h15 – 12h15 | Bloc 2 : Comment rendre le droit continental opérable à l'ère numérique

12h15 – 14h00 | Déjeuner

14h00 - 14h10 | Introduction

- **Nicolas Guillou**, *Juge à la Cour Pénale Internationale.*

14h10 – 15h30 | Bloc 3 : Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique

15h30 – 16h00 | Pause

16h00 – 17h00 | Bloc 4 : Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète

17h00 – 17h45 | Conclusion

- **Julie Couturier**, *Présidente du CNB*
- la lecture ou l'annonce du manifeste pour la garantie humaine de l'IA juridique ;
- une signature collective ;
- une photo de groupe.

À partir de 17h45 | Moment cocktail convivial avec les participants

Bloc 1 Pourquoi le droit continental doit être préservé à l'ère de l'IA

Ce premier bloc pose les fondements politiques, culturels et économiques de la journée. Il rappelle que le droit continental n'est pas seulement un corpus de textes, mais une manière de réguler la société, fondée sur la codification, la proportionnalité, les droits fondamentaux et la délibération. Il interroge aussi les risques d'effacement, d'anglo-américanisation des usages juridiques, de captation de valeur et de fragilisation de la propriété intellectuelle européenne.

Interventions

Philippe Dupichot (confirmé): Président l'association Henri Capitant.

- **Giovanni De Gregorio (Confirmé à distance)**: Titulaire de la chaire PLMJ Law & Technology à la Católica Global School of Law, Giovanni De Gregorio travaille sur le constitutionnalisme numérique, la gouvernance des plateformes, l'IA et les droits fondamentaux. Ses recherches portent notamment sur la modération des contenus et les pouvoirs privés numériques.
 - Interviendra sur le thème de « Des codes aux modèles : comment éviter l'effacement de la culture juridique continentale dans l'intelligence artificielle »
- **Lorna Woods (confirmé, mais en présentiel ou à distance reste à voir)**: Professeure de droit de l'Internet à l'Université d'Essex, Lorna Woods est spécialiste de la régulation des médias, des communications, des plateformes et de la protection des données. Ses travaux ont contribué aux débats britanniques sur la sécurité en ligne.
 - Interviendra sur le thème de « Qui écrit le droit des opérations à l'ère de l'IA ? Common law, plateformes et souveraineté normative européenne »
- **Pr. Bruno Deffains (confirmé)**: Professeur d'économie du droit à l'Université Paris Panthéon-Assas, Bruno Deffains est spécialiste de l'analyse économique du droit, notamment en droit des contrats, responsabilité, concurrence, régulation et contentieux économique. Avec **Pr Pierre Berlioz (confirmé)**: Professeur de droit privé à l'Université Paris Cité, Pierre Berlioz a travaillé sur le droit des biens, le droit économique, les professions juridiques et les transformations numériques du droit, notamment la blockchain et la legaltech.
 - Interviendront sur le thème de « Qui capte la valeur du droit à l'ère de l'IA ? Structurer un marché juridique européen souverain »
- **Primavera Di Filippi (confirmée)**: Chercheuse permanente au CNRS et Faculty Associate au Berkman Klein Center de Harvard, Primavera De Filippi travaille sur les enjeux juridiques et de gouvernance de la blockchain, de l'IA, des communs numériques et des architectures décentralisées.
 - Interviendra sur le thème de « Du droit aux systèmes : le cas de la propriété intellectuelle pour construire une souveraineté européenne »

Bloc 2 Comment rendre le droit européen opérable dans l'IA

Ce deuxième bloc traite des conditions d'existence technique du droit dans l'environnement numérique. Il met en avant un point décisif : l'open data ne suffit pas. Pour être réellement pris en compte par les systèmes d'IA, le droit doit être accessible, structuré, enrichi sémantiquement et interopérable. Ce bloc aborde aussi la

transformation du droit en infrastructure, notamment par les standards, les graphes de connaissances, les rulebooks et les services de conformité.

Interventions

- **Alain Pilette (à contacter)**: Directeur adjoint pour la Justice, Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures, Conseil de l'Union européenne
 - Intervenant sur le thème de « E-Justice et coopération judiciaire européenne : rendre le droit européen opérable dans l'espace numérique ». Fort d'une expérience dans les politiques en matière d'e-Justice, il pourrait intervenir sur les conditions institutionnelles et techniques permettant de rendre le droit européen plus accessible, interopérable et opérable dans l'environnement numérique.
- **Monica Palmirani (confirmée)** : Professeure de legal informatics et de droit des technologies à l'Université de Bologne, Monica Palmirani est une spécialiste des standards juridiques, du Legal XML, d'Akoma Ntoso/LegalDocML et de l'IA appliquée à la législation.
 - Interviendra sur le thème de « Panorama européen de l'open data juridique : accès, qualité et disparités »
- **Hilde Hardeman (à confirmer)**: Directrice générale de l'Office des publications de l'UE (EUR-Lex, TED, EU OpenData, etc)
 - Intervenant sur le thème de: « Quel service public de la donnée juridique pour l'ère de l'IA ? ». À la tête de l'Office des publications de l'Union européenne, qui constitue le point d'accès central au droit de l'Union, aux publications européennes, à l'open data, aux avis de marchés publics et aux informations officielles de l'UE, Hilde Hardeman interviendra sur les conditions permettant de rendre le droit européen plus visible, accessible, structuré et réutilisable dans l'environnement numérique. Son intervention éclairera le rôle d'EUR-Lex, des standards de publication, des métadonnées et de l'ouverture des données dans la construction d'un véritable service public européen de la donnée juridique.
- Un représentant de l'**Institut allemand de la compliance DICO (contacté)** par le biais de Eckart von Malsen.
 - Sur le thème de « Compliance as a Service : faire du droit européen un avantage compétitif »
- **Olivier Dion (contacté)**: expert des infrastructures de partage de données de confiance travaille depuis plusieurs années sur les data spaces, la portabilité, la gouvernance des données et les architectures numériques souveraines. Associé aux travaux de la Digital New Deal Foundation, il contribue à la réflexion sur la manière dont les données, les standards et les infrastructures de confiance peuvent soutenir une IA européenne plus souveraine, interopérable et utile aux filières professionnelles
 - Sur le thème « Du droit lisible au droit actionnable : faire du droit européen une infrastructure pour l'IA »

14h : introduction de l'après-midi **Nicolas Guillou**, juge à la cour pénale internationale

Bloc 3 Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique

Ce troisième bloc répond directement aux attentes des professions du droit. Il traite des conditions de légitimité de l'IA juridique : responsabilité, secret professionnel, monopole du conseil, rôle du juge, cadre déontologique européen, et garantie humaine. Son idée-force est claire : l'IA juridique n'est acceptable que si elle reste placée sous contrôle humain, professionnel et déontologique.

Interventions

- **CNB, François Girault** , président de la Commission Prospective et Innovation (**à confirmer auprès du CNB**)
 - Sur le thème de « Offres hybrides IA + avocat : vers un nouveau périmètre du conseil juridique ? »
- **Haffide Boulakras (confirmé)**: Directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, chargé notamment de la formation continue et internationale, Haffide Boulakras préside aussi le groupe de travail de l'EJTN sur la digitalisation.
 - Sur le thème de « Juger à l'ère de l'IA : quelle place pour l'humain dans la décision ? »
- **Conseil de l'Europe : Elena Yurkina (en attente de confirmation exacte)** : dirige l'unité « Transversal Challenges and Multilateral Projects » au Conseil de l'Europe. Elle travaille sur les solutions innovantes pour les droits humains et la justice, notamment l'open judicial data et l'IA.
 - sur le thème de « Le cadre du Conseil de l'Europe pour l'usage de l'IA — La garantie droits de l'homme dans la justice »
- **CCBE — Anna Drozd (à confirmer ?)**, Conseillère juridique en charge de la numérisation et de l'intelligence artificielle au Conseil des Barreaux européens
 - Sur le thème de « La garantie humaine dans la pratique juridique : la réponse du CCBE à l'IA »
- **Chaire NOMODIA (à définir le représentant)** avec la présentation du référentiel de la garantie humaine Sur le thème de « Human in the loop : un référentiel européen de la garantie humaine de l'IA juridique »

Bloc 4 Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète

Ce dernier bloc est celui de la feuille de route. Il aborde la souveraineté technologique du droit sous l'angle des dépendances réelles : LLM, cloud, connecteurs, lock-in, intermédiation, exécution des règles. Il met aussi en avant les solutions européennes émergentes autour des communs numériques du droit et du Legal Data Space comme intermédiaire de données.

Interventions

- **Aurélije Jean (invitation transmise en attente de confirmation)**: Docteure en sciences et entrepreneure, Aurélije Jean est spécialiste de la modélisation algorithmique et de l'IA. Elle travaille entre recherche, entrepreneuriat, conseil et formation exécutive, notamment sur les usages responsables de l'IA.
 - Sur le thème « De la souveraineté juridique à la souveraineté technologique : construire l'IA du droit en Europe »
- **Arno Pons (à confirmer)**: Délégué général de Digital New Deal, Arno Pons est spécialiste des politiques technologiques et de la souveraineté numérique. Il travaille sur les communs numériques, les alliances technologiques et les stratégies européennes de données et d'IA. Il est à l'origine de [l'indice de résilience numérique](#).
 - Sur le thème de « Souveraineté technologique du droit : diagnostic des pratiques et résilience numérique de la filière juridique européenne »

- **Bjoern Juretzki (à contacter):** Chef d'unité, Data Policy and Innovation, DG CONNECT, Commission européenne. Son unité travaille sur la politique européenne des données, notamment le Data Act, le Data Governance Act, l'Open Data Directive, la coordination des data spaces, ainsi que l'agenda stratégique de recherche et d'innovation dans le secteur.
 - Sur le thème de "Coordonner les Common European Data Spaces : une infrastructure européenne pour la souveraineté des données" (à confirmer)
- Intervention de clôture: « Construire la souveraineté du droit : le rôle structurant du Legal Data Space, intermédiaire de donnée pour la filière juridique » par **l'Équipe Legal Data Space**

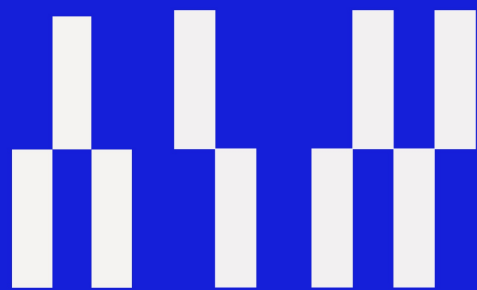
Conclusion solennelle

La journée se clôturera par une plaidoirie pour la garantie humaine de l'IA juridique portée par **Julie Couturier**.

Cette conclusion doit transformer l'événement en acte politique et professionnel. Elle rappellera une ligne simple et forte : L'Europe ne peut accepter une IA juridique sans responsabilité identifiable, sans cadre déontologique et sans garantie humaine.

Cette séquence finale pourrait être suivie de :

- la lecture ou l'annonce du manifeste pour la garantie humaine de l'IA juridique ;
- une signature collective ;
- une photo de groupe.
- Suivi d'un moment de cocktail convivial.



European Legal Sovereignty Day

24.06.2026 Brussels